# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Terres australes et antarctiques

Question orale n° 252

### Texte de la question

En mai 1987, M. Bernard Pons, alors ministre des departements et territoires d'outre-mer, annoncait la decision du Gouvernement de M. Jacques Chirac de realiser la construction d'une piste aerienne dans la station antarctique francaise de terre Adelie. La desserte aerienne de notre base polaire avait pour principal avantage sur l'acces maritime, long et soumis aux aleas des glaces et des tempetes, de permettre d'y acceder en octobre, soit trois mois plus tot. La duree des campagnes, qui passaient ainsi de deux a cinq mois, offrait de plus larges possibilites a la recherche scientifique francaise. Or en ce domaine, depuis pres de cinquante ans, grace tout particulierement a l'impulsion que lui a donnee Paul-Emile Victor, notre pays a acquis une reputation internationale de tout premier plan qu'il importe de lui conserver. L'Etat a consacre plus de cent millions a ce projet. Cette somme est relativement modeste en regard des difficultes d'une telle entreprise dans un milieu particulierement hostile. Il a fallu six campagnes de deux mois d'ete austral pour mener a bien cette realisation. Les travaux de genie civil et l'installation des infrastructures aeroportuaires et des aides a la navigation etaient pratiquement acheves, et la piste deja utilisable, en fevrier 1993. Quelques operations de finition et de controle restaient a accomplir mais il etait judicieux d'attendre qu'un premier hiver ait fait subir a l'ouvrage, en grande partie forme d'endiguements marins, les agressions dues aux phenomenes de gel et de degel. Le vol inaugural, et c'etait le vol de qualification, avait ete annonce pour le debut de 1993. Il a ete annule et reporte en fin d'annee, puis, a nouveau annule. Or il ne semble pas que ces ajournements soient simplement dus aux difficultes d'obtenir des gouvernements australiens ou neo-zelandais les autorisations d'operer depuis leur territoire ni a celles d'affreter un avion approprie. Ainsi, une equipe de sept personnes devait partir ces jours-ci pour la terre Adelie et achever les derniers travaux. Au dernier moment leur mission a ete supprimee bien que leurs bagages personnels et les approvisionnements necessaires a l'operation aient quitte la metropole, par bateau, depuis le mois d'octobre. Devant ces renoncements successifs, le personnel des terres Australes et Antarctiques francaises, comme les responsables de programmes scientifiques, sont maintenant convaincus que la piste ne sera jamais utilisee. M. Bruno Bourg-Broc demande donc a M. le ministre des departements et territoires d'outre-mer quel devenir le Gouvernement compte reserver a cette infrastructure pour laquelle l'Etat a investi plus de cent millions.

### Données clés

**Auteur :** M. Bourg-Broc Bruno
**Circonscription :** - RPR
**Type de question :** Question orale
**Numéro de la question :** 252
**Rubrique :** Tom et collectivites territoriales d'outre-mer
**Ministère interrogé :** départements et territoires d'outre-mer
**Ministère attributaire :** départements et territoires d'outre-mer

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 15 décembre 1993, page 7611

**Réponse publiée le :** 17 décembre 1993, page 7709
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 décembre 1993